



**CONSEIL
MUNICIPAL**

25 Avril 2018

COMPTE RENDU

Régulièrement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le mercredi 25 avril 2018, à 18h30 à l'Hôtel de Ville – salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Christian CHASSON**.

Sont présents :

- Christian CHASSON
- Josette GAILLARDET
- Alain MOREL
- Brigitte RAMBIER
- Jean-Marie CHAUVET
- Jean-Marie ROCHE
- François CHEILAN
- Marie-José BOUVET
- Marie-José DUCHEMANN
- Alain JOUBERT
- Marielle VIDAL
- Patrick GABET
- Marlène AUGIER
- Nathalie GIRARD
- Sandra LUCZAK
- Jacques ROUSSET
- Laurent RUMEAU
- Caroline MEYER
- Christian ONTIVEROS
- Nicole FERNAY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Luc VIVALDI a donné pouvoir à Brigitte RAMBIER
- Daniel TANGHERONI a donné pouvoir à Josette GAILLARDET
- Caroline BRIET-SCHIMBERG a donné pouvoir à Jean-Marie CHAUVET
- Gilles MOURGUES a donné pouvoir à Nathalie GIRARD
- Myriam MENICHINI BERTO a donné pouvoir à Alain MOREL

Absents excusés :

- Audrey EUTROPIO ROMAN
- Gérard MENICHINI

Secrétaire de séance :

- Alain MOREL

Assistent également à la réunion :

- Elisabeth SALLEY, Directrice Générale des Services (DGS)
- Les deux principaux représentants de la Maîtrise d'œuvre du chantier du Pôle Intergénérationnel : Gilles MARTIN du Cabinet M+N et Stéphane REBOUL du Bureau d'Etudes SEE ; leur intervention est prévue aux points 14 et 15 de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Nicole FERNAY.

1. Instances Municipales – Démission d'un Conseiller municipal – Installation suivant de liste

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil que, par courrier en date du 14 mars 2018, Monsieur Claude DAGAN l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'Adjoint et de Conseiller municipal. Le représentant de l'Etat a également été saisi pour le même objet.

Par courrier reçu en Mairie le 29 mars 2017, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arles a accepté la démission de Monsieur Claude DAGAN et sollicite la transmission du nouveau tableau du Conseil municipal. Conformément à l'article L270 du Code Electoral, Madame Nicole FERNAY, suivante immédiate sur la liste Action et Confiance pour Cabannes dont faisait partie Monsieur Claude DAGAN lors des dernières élections municipales, sera installée en qualité de Conseillère municipale et le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence conformément à l'article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques ROUSSET et Nathalie GIRARD demandent quels sont les motifs de la démission de Claude DAGAN ; Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de raisons qui lui sont personnelles.

2. Instances Municipales – Suppression d'un poste d'Adjoint suite à vacance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est préalablement rappelé que lors de sa séance du 4 avril 2014, le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre des adjoints au Maire de Cabannes.

Suite à la démission définitive par acceptation préfectorale, notifiée en Mairie le 29 mars 2018, de Monsieur Claude DAGAN à ses fonctions de 6^{ème} Adjoint et de Conseiller Municipal, il est proposé de supprimer ce poste d'adjoint désormais vacant. Il est précisé que le Conseil Municipal peut toujours rétablir à tout moment un poste d'Adjoint.

Concernant la mise à jour du tableau :

En vertu des dispositions des articles L2122-1 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'ordre du tableau des membres du Conseil municipal détermine le rang des Conseillers municipaux. Le Maire puis les Adjointes prennent toutefois rang devant les Conseillers municipaux. L'ordre des Adjointes suit l'ordre de leur élection et entre Adjointes, élus le même jour sur la même liste, l'ordre de présentation sur la liste.

Il est donc proposé de supprimer un poste d'Adjoint et par voie de conséquence :

- chacun des actuels 7^{ème} et 8^{ème} Adjointes remontera ainsi d'un rang supérieur dans l'ordre du tableau,
- chacun des actuels conseillers municipaux remontera ainsi d'un rang supérieur dans l'ordre du tableau.

Du fait de la démission de Monsieur Claude DAGAN de ses fonctions de 6^{ème} Adjoint, il est proposé de procéder à une réduction du nombre total d'adjoint impliquant donc la suppression de ce poste d'adjoint.

Jacques ROUSSET en déduit que si le poste d'adjoint est supprimé et non remplacé on pourrait considérer qu'il ne servait à rien.

Nathalie GIRARD mentionne que c'est dommage dans la mesure où Claude DAGAN s'occupait bien de suivre les petits travaux.

Monsieur le Maire répond que c'est lui-même qui prendra la suite avec les projets restant à réaliser ; il rencontre le Responsable Technique a minima toutes les semaines pour cela. Jean-Marie CHAUVET suit également les anomalies sur la voirie.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** la suppression d'UN poste d'Adjoint au Maire de Cabannes,

Article 2 : de **PRECISER** que le nombre d'Adjoints est ainsi porté à SEPT,

Article 3 : de **MODIFIER** le Tableau du Conseil municipal en conséquence.

VOTE	Pour : 20	Contre :	Abstention : 5 (<i>Cabannes Autrement</i>)
------	-----------	----------	--

3. Instances Municipales - Modification des Commissions Municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à la démission de Monsieur Claude DAGAN et à l'installation de Madame Nicole FERNAY en qualité de Conseillère Municipale, il y a lieu de procéder à la modification de certaines des commissions constituées par délibération n°33-2014, en date du 15 avril 2014 et modifiées par délibérations n°113-2015 en date du 02 décembre 2015, n°92-2016 en date du 29 novembre 2016 et n°19-2017 en date du 30 mars 2017.

Le tableau ci-dessous récapitule la composition actuelle de chaque commission :

COMMISSION URBANISME – INTERCOMMUNALITE - ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE
<i>Membres</i>
Christian CHASSON, Josette GAILLARDET, Claude DAGAN, Jean-Marie ROCHE, François CHEILAN, Daniel TANGHERONI, Christian ONTIVEROS, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Caroline MEYER, Gérard MENICHINI
COMMISSION FINANCES - ECONOMIE LOCALE
<i>Membres</i>
Christian CHASSON, Alain MOREL, Josette GAILLARDET, Claude DAGAN, Jean-Marie ROCHE, François CHEILAN, Brigitte RAMBIER, Nathalie GIRARD, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Laurent RUMEAU
COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE JEUNESSE – EDUCATION
<i>Membres</i>
Christian CHASSON, Brigitte RAMBIER, Alain MOREL, Josette GAILLARDET, Audrey ROMAN, Caroline BRIET (SCHIMBERG), Patrick GABET, Nathalie GIRARD, Sandra LUCZAK, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Caroline MEYER
COMMISSION SECURITE ET CITOYENNETE COMMUNALE – CEREMONIES – COMMEMORATIONS ANCIENS COMBATTANTS
<i>Membres</i>
Christian CHASSON, Jean Marie CHAUVET, Josette GAILLARDET, Claude DAGAN, Jean Marie ROCHE, Daniel TANGHERONI, Jean-Luc VIVALDI, Nathalie GIRARD, Sandra LUCZAK, Gilles MOURGUES, Laurent RUMEAU, Caroline MEYER
COMMISSION CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE - JUMELAGE COUTUMES ET TRADITIONS PROVENCALES
<i>Membres</i>
Christian CHASSON, Marielle VIDAL, Jean-Marie CHAUVET, Josette GAILLARDET, Jean-Marie ROCHE, Myriam BERTO (MENICHINI), Caroline SCHIMBERG, Christian ONTIVEROS, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Caroline MEYER
COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

<u>Membres</u>
Christian CHASSON, Jean-Marie ROCHE, Jean-Luc VIVALDI, Caroline BRIET (SCHIMBERG), Marielle VIDAL, Patrick GABET, Alain JOUBERT, Christian ONTIVEROS, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Caroline MEYER
COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – EMPLOI
<u>Membres</u>
Christian CHASSON, Jean-Marie CHAUVET, Josette GAILLARDET, Alain MOREL, Marie-José DUCHEMANN, Marie-José BOUVET, Nathalie GIRARD, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Laurent RUMEAU, Gérard MENICHINI
COMMISSION TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS – ESPACES VERTS
<u>Membres</u>
Christian CHASSON, Claude DAGAN, Alain MOREL, Josette GAILLARDET, Jean-Marie CHAUVET, François CHEILAN, Jean-Luc VIVALDI, Christian ONTIVEROS, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Laurent RUMEAU
COMMISSION COMMERCE ET ARTISANAT – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
<u>Membres</u>
Christian CHASSON, Jean-Luc VIVALDI, Jean-Marie CHAUVET, Myriam BERTO (MENICHINI), Alain JOUBERT, François CHEILAN, Daniel TANGHERONI, Nathalie GIRARD, Sandra LUCZAK, Gilles MOURGUES, Laurent RUMEAU, Jacques ROUSSET
COMMISSION AGRICULTURE – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT RURAL
<u>Membres</u>
Christian CHASSON, Patrick GABET, Josette GAILLARDET, Jean-Luc VIVALDI, Jean-Marie CHAUVET, Brigitte RAMBIER, Alain JOUBERT, Nathalie GIRARD, Sandra LUCZAK, Gilles MOURGUES, Laurent RUMEAU, Jacques ROUSSET

Pour rappel, chaque commission est composée de 12 membres dont le Maire, membre de droit et 11 membres élus selon la répartition des sièges suivante :

- 6 membres de la liste « Action et Confiance pour Cabannes »,
- 3 membres pour la liste « Cabannes Autrement »,
- 2 membres pour la liste « Agir Ensemble pour Cabannes »,

Nicole FERNAY dit que la commission qui l'intéresse est celle de l'Enfance-Jeunesse.

Nathalie GIRARD précise qu'Audrey ROMAN EUTROPIO fait partie de cette commission mais n'y participe pas : autant y intégrer Nicole FERNAY.

Jacques ROUSSET propose que l'on repousse ce point à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil si la majorité n'est pas prête.

Monsieur le Maire propose de laisser la composition comme proposé et d'inviter Nicole Fernay en plus pour l'enfance jeunesse.

La DGS précise qu'il n'y a pas de conséquence juridique à procéder de la sorte car les Commissions sont des instances internes et qu'elles ne sont pas dotées du pouvoir de vote, elles ont un rôle de proposition.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération 110-2014 du 24/07/2014,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de **MODIFIER** les commissions en **APPROUVANT** le tableau des commissions suivant :

**COMMISSION URBANISME – INTERCOMMUNALITE - ENVIRONNEMENT
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Membres

Christian CHASSON, Josette GAILLARDET, Nicole FERNAY, Jean-Marie ROCHE, François CHEILAN, Daniel TANGHERONI, Christian ONTIVEROS, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Caroline MEYER, Gérard MENICHINI

COMMISSION FINANCES - ECONOMIE LOCALE

Membres

Christian CHASSON, Alain MOREL, Josette GAILLARDET, Nicole FERNAY, Jean-Marie ROCHE, François CHEILAN, Brigitte RAMBIER, Nathalie GIRARD, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Laurent RUMEAU

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE JEUNESSE – EDUCATION

Membres

Christian CHASSON, Brigitte RAMBIER, Alain MOREL, Josette GAILLARDET, Audrey ROMAN, Caroline BRIET (SCHIMBERG), Patrick GABET, Nathalie GIRARD, Sandra LUCZAK, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Caroline MEYER

**COMMISSION SECURITE ET CITOYENNETE COMMUNALE – CEREMONIES – COMMEMORATIONS
ANCIENS COMBATTANTS**

Membres

Christian CHASSON, Jean Marie CHAUVET, Josette GAILLARDET, Nicole FERNAY, Jean Marie ROCHE, Daniel TANGHERONI, Jean-Luc VIVALDI, Nathalie GIRARD, Sandra LUCZAK, Gilles MOURGUES, Laurent RUMEAU, Caroline MEYER

**COMMISSION CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE - JUMELAGE
COUTUMES ET TRADITIONS PROVENCALES**

Membres

Christian CHASSON, Marielle VIDAL, Jean-Marie CHAUVET, Josette GAILLARDET, Jean-Marie ROCHE, Myriam BERTO (MENICHINI), Caroline SCHIMBERG, Christian ONTIVEROS, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Caroline MEYER

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Membres

Christian CHASSON, Jean-Marie ROCHE, Jean-Luc VIVALDI, Caroline BRIET (SCHIMBERG), Marielle VIDAL, Patrick GABET, Alain JOUBERT, Christian ONTIVEROS, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Caroline MEYER

COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – EMPLOI

Membres

Christian CHASSON, Jean-Marie CHAUVET, Josette GAILLARDET, Alain MOREL, Marie-José DUCHEMANN, Marie-José BOUVET, Nathalie GIRARD, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Laurent RUMEAU, Gérard MENICHINI

COMMISSION TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS – ESPACES VERTS

Membres

Christian CHASSON, Nicole FERNAY, Alain MOREL, Josette GAILLARDET, Jean-Marie CHAUVET, François CHEILAN, Jean-Luc VIVALDI, Christian ONTIVEROS, Marlène AUGIER, Gilles MOURGUES, Jacques ROUSSET, Laurent RUMEAU

COMMISSION COMMERCE ET ARTISANAT – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Membres

Christian CHASSON, Jean-Luc VIVALDI, Jean-Marie CHAUVET, Myriam BERTO (MENICHINI), Alain JOUBERT, François CHEILAN, Daniel TANGHERONI, Nathalie GIRARD, Sandra LUCZAK, Gilles MOURGUES, Laurent RUMEAU, Jacques ROUSSET

COMMISSION AGRICULTURE – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT RURAL*Membres*

Christian CHASSON, Patrick GABET, Josette GAILLARDET, Jean-Luc VIVALDI, Jean-Marie CHAUVET, Brigitte RAMBIER, Alain JOUBERT, Nathalie GIRARD, Sandra LUCZAK, Gilles MOURGUES, Laurent RUMEAU, Jacques ROUSSET

Article 2 : de **PRÉCISER** que toutes autres délibérations relatives aux commissions et prises à une date antérieure à ce jour sont remplacées par la présente délibération.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

4. **Instances Municipales - Modification des Comités Consultatifs Habitat et Pôle Intergénérationnel**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibérations n°03-2016 et 04-2016 en date du 3 février 2016, deux comités consultatifs ont été composés, dans l'ordre respectif suivant :

- **Comité Consultatif pour le Pôle Intergénérationnel :**

Claude DAGAN	Marlène AUGIER	Jacques ROUSSET
Brigitte RAMBIER	Gilles MOURGUES	
Marielle VIDAL		
Josette GAILLARDET		
Jean-Marie ROCHE		

La construction du Pôle Intergénérationnel étant terminé, il est proposé de supprimer ce comité.

- **Comite Consultatif pour Habitat, Logements Sociaux et Lotissements**

Josette GAILLARDET	Nathalie GIRARD	Laurent RUMEAU
Myriam BERTO	Sandra LUCZAK	
Claude DAGAN		
François CHEILAN		
Daniel TANGHERONI		

Suite à la démission de Monsieur Claude DAGAN, il convient de modifier la composition de ce comité.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération 110-2014 du 24/07/2014,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1: de **SUPPRIMER** le Comité Consultatif pour le Pôle Intergénérationnel,

Article 2: de **MODIFIER** le Comité Consultatif pour l'Habitat, les Logements Sociaux et les Lotissements ainsi qu'il suit :

Josette GAILLARDET	Nathalie GIRARD	Laurent RUMEAU
Myriam BERTO	Sandra LUCZAK	
Alain MOREL		
François CHEILAN		
Daniel TANGHERONI		

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

5. Instances municipales – **Modification de la Commission d'Appel d'Offres**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°93-2016 du 29 novembre 2016 et conformément aux articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics en vigueur à cette date, le Conseil avait procédé à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la **Commission d'Appels d'Offres (CAO)**.

Outre le Maire, Président de plein droit, le Conseil, à l'unanimité, avait décidé de proclamer élus à la Commission d'Appels d'Offres les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la Commission CAO :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude DAGAN	Jean-Marie ROCHE
Josette GAILLARDET	Jean-Luc VIVALDI
Daniel TANGHERONI	Jean-Marie CHAUVET
Nathalie GIRARD	Christian ONTIVEROS
Jacques ROUSSET	Laurent RUMEAU

Suite à la démission de Monsieur Claude DAGAN, il y a lieu de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la **Commission CAO**.

Il sera proposé au Conseil de procéder à l'élection à la majorité absolue et à bulletin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y renoncer, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour constituer la Commission d'Appels d'Offres.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 48-2014 du 15 avril 2014 constituant la Commission d'Appel d'Offres,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération 110-2014 du 24/07/2014,

Vu la délibération du 2 décembre 2015 portant actualisation et modification du Règlement Interne de la Commande Publique,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : de **DESIGNER** outre le Maire en sa qualité de Président, les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appels d'Offres ainsi qu'il suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Alain MOREL	Jean-Marie ROCHE
Josette GAILLARDET	Jean-Luc VIVALDI
Daniel TANGHERONI	Jean-Marie CHAUVET
Nathalie GIRARD	Christian ONTIVEROS
Jacques ROUSSET	Laurent RUMEAU

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

6. Instances municipales – Modification de la Commission Marchés A Procédure Adaptée

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 114-2015 du 2 décembre 2015, outre le Maire en sa qualité de Président, le Conseil avait approuvé la composition de la commission **Marchés A Procédure Adaptée** (MAPA) ainsi qu'il suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude DAGAN	Alain JOUBERT
Josette GAILLARDET	Jean-Marie ROCHE
Daniel TANGHERONI	François CHEILAN
Marlène AUGIER	Gilles MOURGUES
Jacques ROUSSET	Laurent RUMEAU

Suite à la démission de Monsieur Claude DAGAN, il est proposé au Conseil de procéder à l'élection à la majorité absolue et à bulletin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y renoncer, des membres titulaires et suppléants devant siéger au sein de cette Commission MAPA.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération 110-2014 du 24/07/2014,

Vu la délibération du 2 décembre 2015 portant actualisation et modification du Règlement Interne de la Commande Publique,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : de **DESIGNER**, outre le Maire en sa qualité de Président, les membres titulaires et suppléants de la Commission Marchés A Procédure Adaptée ainsi qu'il suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Marie CHAUVET	Alain JOUBERT
Josette GAILLARDET	Jean-Marie ROCHE
Daniel TANGHERONI	François CHEILAN
Nathalie GIRARD	Christian ONTIVEROS
Jacques ROUSSET	Laurent RUMEAU

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

7. Instances municipales – Modification des délégués auprès du SIVOM Durance Alpilles

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 36-2014 du 15 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné les deux membres titulaires qui devaient siéger au SIVOM Durance Alpilles :

- 1^{er} titulaire : Christian CHASSON
- 2^{ème} titulaire : Claude DAGAN

Suite à la démission de Monsieur Claude DAGAN, il est proposé au Conseil de procéder à l'élection à la majorité absolue et à bulletin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y renoncer, des deux membres titulaires devant siéger au sein du SIVOM Durance Alpilles.

Jacques ROUSSET aimerait bien être candidat mais il précise que comme les jeux sont faits à l'avance, c'est inutile car la majorité votera pour Josette GAILLARDET.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : de **DESIGNER** les deux membres titulaires devant siéger au sein du SIVOM Durance Alpilles ainsi qu'il suit :

- 1^{er} titulaire : Christian CHASSON
- 2^{ème} titulaire : Josette GAILLARDET

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

8. Instances municipales – Modification des délégués auprès du Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 35-2014 du 15 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné les membres délégués au Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône (SMEDI3) :

- Titulaire : Claude DAGAN
- Suppléant : Daniel TANGHERONI

Suite à la démission de Monsieur Claude DAGAN, il est proposé au Conseil de procéder à l'élection à la majorité absolue et à bulletin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y renoncer, des deux membres délégués au sein du SMEDI3.

Jacques ROUSSET demande si Daniel TANGHERONI ne pourrait pas passer de suppléant à titulaire ; Josette GAILLARDET explique que les réunions du SMEDI3 sont souvent en journée et que c'est incompatible avec l'activité professionnelle de Daniel TANGHERONI.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : de **DESIGNER** les deux membres délégués au Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône ainsi qu'il suit :

- Titulaire : **Christian CHASSON**
- Suppléant : **Daniel TANGHERONI**

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

9. Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du **21 mars 2018** est soumis à l'approbation du Conseil.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

10. Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers municipaux les décisions qu'il a prises depuis la séance du 21 mars 2018, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil municipal N°110-2015 du 2 décembre 2015, portant délégation de pouvoirs au Maire, à savoir :

N°	Date	Objet
07-2018	15/03	Assurances SMACL – Risques statutaires – Avenant N°2 en plus-value d'un montant de 4 168,51 euros TTC
08-2018	19/03	Assurances GROUPAMA – Dommages aux biens / Parc immobilier – Avenant N°2 fixant la cotisation définitive 2018 à 14 463,09 euros TTC pour une superficie de bâtiments communaux de 16 195 m².
09-2018	20/03	Contrat de prestation de service – Technivap Méditerranée – Entretien des réseaux de buées grasses de cuisines professionnelles – COLONIE AUROUX – Montant annuel : 586.63 € HT (frais de facturation inclus) – Durée : 1 an
10-2018	30/03	Contrat de prestation de service – Boris-Patrick KOÏFMAN – Mission de soutien technique – Prolongation de 1 mois à compter du 1 ^{er} avril jusqu'au 30 avril 2018 – Montant total de la prestation établi depuis le 1 ^{er} mars 2017 : 24 489 euros HT maximum
11-2018	09/04	Attribution de l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien et évolution du système de vidéoprotection SASU IPERION – Durée initiale de l'accord cadre : 2 ans pouvant être tacitement reconduit par période d'une année supplémentaire pour une durée maximale de 4 ans
12-2018	17/04	Attribution du marché de restauration de la Chapelle Saint-Michel – Entreprise A. GIRARD – 390, rue du Grand Gigognan – BP 20985 – 84094 AVIGNON cedex 9 – Montant global et forfaitaire : 33 134 euros HT
13-2018	19/04	Préemption d'un bien sis 3 rue de l'Eglise à Cabannes, cadastré section AA, n°12, d'une superficie cadastrale de 148m² aux conditions différentes de celles de la déclaration d'intention l'aliéner – Montant : 60 000 euros

Jacques ROUSSET souhaite expliquer le point sur la préemption, Monsieur le Maire répond qu'on en parlera avec la délibération de subventions sur l'acquisition foncière par préemption.

11. Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les recrutements nécessaires font ressortir le besoin de créer certains postes et d'en supprimer d'autres afin d'adapter les moyens en personnel aux missions des services.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal la création et la suppression des postes ci-après :

NOMBRE	GRADE	DATE D'EFFET
I	Adjoint Technique Principal 2 ^e cl	Immédiat
-I	Agent de Maitrise Principal	01/10/2018

La DGS explique que l'affectation sur le poste de Responsable de Restaurant Scolaire se fera sur un détachement de 6 mois dans un 1^{er} temps.

Nathalie GIRARD demande où en est-on au sujet des agents de la Police Municipale.

Jacques ROUSSET demande pourquoi cette question ; Monsieur le Maire explique que l'un des 3 agents a demandé sa mutation et présente ses excuses d'avoir omis d'en informer les Elus et que le recrutement d'un Chef de Police est en cours. Son rôle sera hiérarchique et il assurera également des missions opérationnelles.

Nathalie GIRARD demande s'il ne faut pas 4 agents minimum pour un poste de chef ? La DGS répond par la négative.

Nathalie GIRARD demande si le nouvel agent sera présent lors de la fête votive. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas certain compte tenu des délais de mutation qui peuvent aller jusqu'à 3 mois et que l'on palliera alors par plus de recours au service d'ordre extérieur privé.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** la création et la suppression des postes comme ci-dessus exposé,

Article 2 : de **MODIFIER** le tableau des emplois de la Commune en conséquence.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

12. Foncier – Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Conseil Régional PACA – Demande de subventions pour acquisition foncière

Rapporteur : Josette GAILLARDET

Par décision du Maire n°13-2018, la commune a exercé son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AA n°12, sise 3 Rue de l'Eglise à Cabannes, d'une surface cadastrale de 148 m² environ. La Commune s'est ainsi portée acquéreur de ce bien pour un montant de 60 000 €.

Le projet de la commune est d'y réaliser un emplacement public s'inscrivant dans la requalification urbaine.

En vue de cette acquisition foncière, il est proposé de solliciter l'aide :

- du Département des Bouches du Rhône au titre du dispositif d'aide aux acquisitions foncières,
- de la Région PACA au titre du **Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT)**.

Monsieur le Maire explique que suite à la transmission par le notaire de la Déclaration d'Intention d'Aliéner à 80 000 €, comme le prévoit la procédure dès qu'une commune s'est dotée du droit de préemption, un rapport de l'Agence Régionale pour la Santé a fait cas du risque de péril notamment par le plancher et de la présence de plomb.

La commune a visité le lieu et fait évaluer les frais de démolition avec dépollution, le but serait de faire une placette avec parking. Les vendeurs ne sont cependant pas obligés de vendre à la Mairie.

Nathalie GIRARD demande si on fera une autre demande de subvention pour la démolition et les travaux. La DGS répond positivement, que dans un 1^{er} temps on sollicite pour l'acquisition foncière qui concerne des dispositifs de subvention distincts de celui de la démolition et l'aménagement.

Jacques ROUSSET rappelle que lors de la commission travaux, il a été pris acte de solliciter la loterie pour la rénovation du patrimoine animée par Stéphane Bern pour rénover le château.

François CHEILAN répond que le problème est que la Mairie n'est pas le seul propriétaire et que notre projet n'est pas encore précis pour pouvoir le soumettre à cette loterie.

Jacques ROUSSET explique que sur l'église, on ne peut pas attendre la loterie car il y a un grave problème de sécurité au niveau des cloches et que ça ne peut attendre, il faudra ensuite soumettre ces 2 édifices à la loterie.

Jacques ROUSSET craint que le temps ne passe et que la dégradation s'installe.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des aides financières du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Vu le règlement des aides financières du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu la commission Urbanisme et Travaux en date du 18 avril 2018,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** et d'**ARRETER** le tableau prévisionnel de financement ainsi qu'il suit :

DEPENSES Nets de Taxes		SUBVENTION	
Acquisition foncière parcelle section AA n°AA n°12	60 000 €	Département (50%)	30 000 €
		Région - FRAT (30%)	18 000 €
		Autofinancement (20%)	12 000 €
TOTAL H.T.	60 000 €	TOTAL	60 000 €

Article 2 : de **SOLLICITER** du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention pour l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée section AA n°12,

Article 3 : de **SOLLICITER** du Conseil régional PACA l'octroi d'une subvention au titre du FRAT 2018 pour l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée section AA n°12,

Article 4 : d'**APPROUVER** l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional passé auprès du Conseil régional PACA dans le cadre du FRAT 2018,

Article 5 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y afférent.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

13. Médiathèque – Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Régional

Rapporteur : Marie-José BOUVET

Afin de constituer le fonds documentaire de la médiathèque, il convient de solliciter l'aide du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'acquisition des livres et l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de la Dotation Globale de Décentralisation.

Jacques ROUSSET précise qu'il a fait don de 4 livres, dont il est l'auteur, dédiés à la Médiathèque : Histoire du sou des écoles laïques de Cabannes 1900/1918 ; On va chez Maguy et on va chez Maguy...la suite ; et enfin un almanach poésique

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** et d'**ARRETER** le tableau prévisionnel de financement ainsi qu'il suit :

DEPENSES HT		SUBVENTION	
Acquisition de livres	67 500 €	DRAC (50%)	37 800 €
		Conseil Régional (plafonné à 5000€)	5000 €
Acquisitions de documents autre support (CD/DVD)	8 100 €	Autofinancement (43%)	32 800 €
TOTAL H.T.	75 600 €	TOTAL	75 600 €

Article 2 : de **SOLLICITER** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention de 37 800€ pour la réalisation de ce projet,

Article 3 : de **SOLLICITER** du Conseil Régional l'octroi d'une subvention de 5000 € pour la réalisation de ce projet,

Article 4 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y affèrent.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

14. Travaux – Espace Intergénérationnel La Durance – Sort des pénalités de retard

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour rappel, l'opération de travaux de construction du Pole Intergénérationnel a fait l'objet d'une consultation à procédure adaptée.

L'attribution des lots ayant été notifiée pour 10 lots en octobre 2015 et pour 3 lots en janvier 2016, le planning global de l'opération tous lots confondus prévoyait une date de réception fixée au 15 mars 2017.

La réception des travaux ayant été prononcée au 02 octobre 2017 pour les lots 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 -13 et au 27 octobre 2017 pour le lot 7, il en ressort des pénalités de retard pour l'ensemble des lots à hauteur de 200 jours pour tous les lots réceptionnés le 02 octobre 2017 et 225 jours de retard pour le lot 7.

La Commission travaux réunie en date du 18 avril 2018 a établi que certaines entreprises ne peuvent être tenues pour responsables du retard global d'achèvement des travaux dans les délais impartis.

Pour rappel, les pénalités journalières de retard prévues à l'article 36 du CCAP, sont de 150 euros par jour calendaire de retard.

Ainsi, 4 lots sont identifiés comme responsables du retard. Il s'agit des entreprises suivantes à hauteur des jours de retard qui leur sont propres constatés par le titulaire de la mission Organisation, Pilotage et Coordination :

Titulaire	Lot	Responsabilité en jours de retard à 150 € par jour	Montant € de pénalités applicables	Abandon de pénalités en jours	Abandon de pénalités en €
SUD EST CHARPENTE	Lot 4 – Charpente/Couvertures/Zinguerie	58 jours	8 700.00	142 jours	21 300.00
AVIAS	Lot 5 – Cloisons/Doublage/Faux Plafonds	65 jours	9 750.00	135 jours	20 250.00
FRANCESCHINI	Lot 7 – Menuiseries Intérieures	60 jours	9 000.00	165 jours	24 750.00
TECHNITHERM	Lot 12 – Plomberie/Sanitaire/Chauffage	35 jours	5 250.00	165 jours	24 750.00

Pour ce qui concerne les 9 autres lots la responsabilité sur le retard du délai global n'est pas établie ainsi qu'il suit :

Titulaire	Lot	Nbre jours retard	Abandon de pénalités en €
TPK	Lot 1 – Désamiantage/Déconstruction	200 jours de retard à 150 € par jour	30 000.00
MIDI TRAVAUX	Lot 2 – Terrassement/VRD/Aménagement paysager	200 jours de retard à 150 € par jour	30 000.00
MARIANI	Lot 3 – Démolition/GO/Maçonnerie	200 jours de retard à 150 € par jour	30 000.00
SILVANO	Lot 6 – Menuiseries extérieures/Serrurerie	200 jours de retard à 150 € par jour	30 000.00
BRISENO	Lot 8 – Revêtements de sols	200 jours de retard à 150 € par jour	30 000.00
SB PEINTURE	Lot 9 – Peinture	200 jours de retard à 150 € par jour	30 000.00
INDIGO	Lot 10 – Traitement de façades	200 jours de retard à 150 € par jour	30 000.00
EIS	Lot 11 – Electricité	200 jours de retard à 150 € par jour	30 000.00
CFA Division NSA	Lot 13 - Ascenseur	200 jours de retard à 150 € par jour	30 000.00

L'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics stipulent que les pénalités de retard courent, sauf délibération contraire et expresse de la collectivité.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'annuler tout ou partie des pénalités de retard lors du calcul du décompte général définitif pour les entreprises titulaires des lots ci-dessus mentionnés.

Nathalie GIRARD demande pourquoi les 200 jours de retard ne sont pas appliqués à chacun des 4 retardataires. La DGS répond que l'on est en mesure de pouvoir justifier moins de jours pour chacun des 4 bien que leur effet cumulé ait porté à 200 jours au total.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu l'article 36 du CCAP de l'opération de construction du Pôle Intergénérationnel

Vu l'avis de la Commission Travaux en date du 18 avril 2018,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** l'annulation de tout ou partie des pénalités de retard à l'encontre des entreprises comme ci-dessus exposées,

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

15. Travaux – Espace Intergénérationnel La Durance – Transfert de prestations entre lots

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour rappel, l'opération de travaux de construction du Pole Intergénérationnel a fait l'objet d'une consultation à procédure adaptée avec 13 lots en décembre 2014.

Le 28 octobre 2015, le lot 7 – Menuiseries Intérieures – a été attribué à l'entreprise Franceschini – 25 boulevard Massenet – 13014 Marseille pour un montant de 129 138.47 euros HT.

Le 1^{er} avril 2017, le titulaire s'est vu notifié un avenant n°1 d'un montant de 2 401.43 euros HT correspondant à des prestations modificatives : remplacement de 2 portes pleines prévues par 2 portes vitrées dans l'Espace Jeune. Cet avenant, validé par la commission MAPA du 30 mars 2017, a modifié le montant global du marché à 131 539.90 euros HT.

Dès le mois de juillet 2017, l'Equipe de Maitrise d'œuvre a constaté l'absence de l'entreprise Franceschini sur le site. Le 18 juillet 2017, un premier courrier de Mise en Demeure mentionnant le retard et les prestations non réalisées a été adressé à l'Entreprise Franceschini, sans succès.

La réception des travaux du lot 07 a eu lieu le 27 octobre 2017 avec des réserves à lever avant le 08 novembre 2017.

Constatant l'absence sur le chantier du titulaire du marché, un second courrier daté du 16 novembre 2017, met en demeure l'Entreprise Franceschini d'exécuter les prestations avant le 24 novembre 2017, sans succès.

Constatant l'abandon du chantier par le titulaire Franceschini, comme l'y autorise l'article 55 du CCAP, le Maitre d'ouvrage a pris la décision de transférer une partie des prestations non réalisées et initialement prévues au lot 7, selon des prix négociés avec les lots 6 et 3 et dont les montants seront ainsi soustraits du Décompte Général Définitif du lot 7, ainsi qu'il suit :

- Transfert vers le lot 6 – Silvano - des fournitures et prestations suivantes :
 - Signalétique : 2 290.00 € HT
 - Fournitures de menuiseries intérieures : 1 845.00 € HT

Soit un total de 4 135.00 € HT

- Transfert vers le lot 3 – Mariani - des prestations suivantes :
 - Calfeutrement Coupe-Feu des portes Coupe-Feu : 2 000.00 € HT

Soit un total de 2 000.00 € HT

Soit un montant total de fournitures et prestations transférées de 6 135.00 € HT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu l'avis de la Commission Travaux en date du 18 avril 2018,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** le transfert des prestations non effectuées par l'Entreprise défailante Franceschini, titulaire du Lot 07 – Menuiseries Intérieures ainsi qu'il suit :

- Sur le titulaire du lot 6 – Silvano – pour un montant de 4 135.00 € HT

- Sur le titulaire du lot 3 – Mariani – pour un montant de 2 000.00 € HT

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

16. Travaux – Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Demande de subvention pour réfection de toiture et plancher d'un bâtiment communal (Café du Midi)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis juillet 2011, la Commune est propriétaire de l'ensemble immobilier dénommé le « Café du Midi ». Dans le cadre d'un programme de réhabilitation de ces locaux, qui présentent un risque au vu de leur solidité notamment en raison de la charpente qui est très dégradée, il convient d'effectuer d'importants travaux de préservation de ce patrimoine communal.

Le projet de la commune est de conserver cet espace pour y établir notamment un service public.

Il est proposé de solliciter l'aide du Département des Bouches-du-Rhône en vue de ces travaux au titre de l'aide aux travaux de proximité.

Jacques ROUSSET propose d'informer le conseil du projet d'occupation tel qu'il a été présenté en commission.

François CHEILAN répond que faute d'acquéreur, l'opportunité proposée par le Conseil Départemental serait de créer une maison des services du Département au rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des aides financières du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Vu l'avis de la Commission Travaux en date du 18 avril 2018,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** et d'**ARRETER** le tableau prévisionnel de financement ainsi qu'il suit :

DEPENSES H.T.		SUBVENTION	
Réfection charpente	55 150.00	Département (70%)	59 248.00 €
Travaux maçonnerie	8 050.00	Autofinancement (30%)	25 392.00 €
Réfection plancher	21 440.00		
TOTAL H.T.	84 640.00 €	TOTAL	84 640.00 €

Article 2 : de **SOLLICITER** du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention pour la réalisation de ce projet au titre de l'aide aux travaux de proximité.

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y afférent.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

17. Travaux – Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Demande de prorogation de subvention pour les chemins communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique d'aide aux Communes, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a mis en place divers programmes de subventions. Ainsi, la Commune a sollicité et obtenu des subventions qui arrivent à caducité en fin d'année. Les dossiers de consultation seront lancés dans les prochaines semaines mais le risque pour la commune serait que les subventions ne puissent être appelées en totalité avant la date de caducité fixée aux dates figurant ci-dessous. Il convient donc de demander au Conseil départemental la prorogation d'une année selon le détail ci-dessous.

Programme de subvention	N° de dossier	Attributs de l'opération	Date Commission Permanente	Subvention obtenue	Subvention restant à percevoir au 25/04/2018	Date de caducité
Travaux proximité	AC-003839	Réfection des rues du centre ancien : Rues L Vidau, du Moulin, des Ecoles et remise en état ch. de la Grande Terre	02/10/2015	59 246 €	59 246 €	02/10/2018
Travaux proximité	AC-003840	Réfection des rues des Prés et A Dumas avec cheminement PMR	02/10/2015	60 000 €	60 000 €	02/10/2018
Travaux proximité	AC-003842	RÉFECTION des chemins du Mas de Rolland et du Romanil, Création de 3 avaloirs d'eaux pluviales route de Noves	11/12/2015	57 525 €	57 525 €	11/12/2018

Travaux proximité	AC-003843	Réfection du Ch. Du Mas de la Poule et du Ch. De la levée	11/12/2015	60 000 €	60 000 €	11/12/2018
-------------------	-----------	---	------------	----------	----------	------------

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** les Commissions Permanentes du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :

- Du 02/10/2015 et les Dossiers AC-003839 et AC-003840 déposés dans le cadre de l'Aide départementale aux Travaux de Proximité
- Du 11/12/2015 et les Dossiers AC-003842 et AC-003843 déposés dans le cadre de l'Aide départementale aux Travaux de Proximité

Vu l'avis de la Commission Travaux en date du 18 avril 2018,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de **SOLLICITER** du Conseil Départemental la prorogation d'une année des subventions accordées par les Commissions permanentes **référéncées ci-dessus**,

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette décision.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

18. Travaux – Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Demande de subvention pour la réfection du chauffage de l'Ecole Primaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le projet de loi de finances pour 2018 ayant prévu de poursuivre et de renforcer l'effort engagé par l'Etat en faveur de l'investissement public des collectivités territoriales, la Préfecture des Bouches du Rhône a transmis à la commune la liste des priorités thématiques éligibles au titre de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** pour l'exercice 2018.

Pour rappel, par délibération n°07-2018 en date du 1^{er} février 2018, la commune a sollicité pour la même opération la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à 25% pour sur une estimation établie à 119 790 €. Cette subvention s'ajoutait à l'aide départementale établie à 55%.

Il s'avère qu'à l'issue de la consultation des entreprises, les offres s'avèrent plus élevées que l'estimation initiale. Ainsi, la commune propose de soumettre à la DSIL les travaux de réfection du chauffage de l'école primaire qui prévoient notamment le remplacement d'une chaudière à fioul par une Pompe à Chaleur dans le cadre de la thématique rénovation thermique et transition énergétique.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** l'avis de la Commission Travaux en date du 18 avril 2018,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** et d'**ARRETER** le tableau prévisionnel de financement des travaux de réfection du chauffage de l'école primaire publique, selon les modalités financières ci-dessous :

DEPENSES H.T.	SUBVENTIONS
----------------------	--------------------

Réfection du chauffage de l'école primaire Etape DETR 2018	119 790,00 €	Département (55% sur 119 790 €)	65 884,50 €
		DETR 2018 (25% sur 119 790 €)	29 947,50 €
Réfection du chauffage de l'école primaire Etape DSIL 2018, delta :	30 210,00 €	DSIL 2018 (16,11% sur 150 000 €)	24 168,00 €
		Autofinancement (20%)	30 000,00 €
TOTAL H.T.	150 000,00 €	TOTAL	150 000,00 €

Article 2 : de **SOLLICITER** de la Préfecture des Bouches-du-Rhône une subvention pour la réalisation du projet de réfection du chauffage de l'école primaire, au titre du dispositif de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local**,

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y affèrent.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

19. Travaux – Orange – Réseaux de communication électronique Rue des Bourgades

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune, dans le cadre de travaux de voirie Rue des Bourgades, dont la réalisation est programmée pour les prochains mois et dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, a demandé à Orange de procéder au déplacement de ses ouvrages de communications électroniques se trouvant dans l'emprise du chantier de l'opération précitée.

Les parties ont convenu que la Commune réalisera les travaux de génie civil en tant que Maître d'ouvrage délégué et qu'Orange procédera aux opérations de câblage de communications électroniques.

Il est convenu que cette convention n'engage aucunement les parties l'une envers l'autre en termes financiers.

Nathalie GIRARD demande s'ils installent de la Fibre Optique ? la DGS répond que ce n'est pas encore à l'ordre du jour, Cabannes étant une commune bien dotée en débit ADSL mais que les fourreaux installés seront prêts pour le futur passage de la fibre.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet convention relatif au déplacement des réseaux de communications électroniques transmis par Orange, annexée à la présente,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article Unique : d'**APPROUVER** la convention et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, proposée ORANGE,

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

20. SIVOM Durance Alpilles – Convention d’entretien de l’éclairage public

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la convention annuelle 2018 d’entretien d’éclairage public présentée par le SIVOM Durance Alpilles, ci-annexée.

L’entretien prévu dans cette convention comprend, en fonction des pannes ou défauts constatés, l’exécution des travaux d’entretien des appareils et lampes d’éclairage public et de leurs accessoires de branchement jusqu’au réseau de distribution de l’éclairage public. Il est également prévu la prise en charge financière par le SIVOM du coût des fournitures

Le prix moyen annuel forfaitaire de l’entretien par foyer lumineux existant quelle qu’en soit la nature est fixé à 10 € HT soit 12 € TTC pour l’année 2018.

Christian ONTIVEROS demande combien il y a de de points lumineux, la DGS répond environ 660.

Christian ONTIVEROS et Marlène AUGIER demandent si le SIVOM a des délais d’intervention et s’il faut téléphoner à la Mairie ou directement au SIVOM ? Monsieur le Maire répond qu’il faut téléphoner au SIVOM.

Monsieur le Maire explique que le coût était de 13.99 € HT en 2017 et que les fournitures étaient non comprises ; il explique les bons résultats financiers récents du SIVOM malgré le départ de plusieurs communes.

Le Conseil Municipal,

Entendu l’exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention annuelle 2018 présentée par SIVOM Durance Alpilles, annexée à la présente

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d’**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, annexée à la présente délibération, proposée par le SIVOM Durance Alpilles, portant sur l’exécution des travaux d’entretien des appareils et lampes d’éclairage public et de leurs accessoires de branchement jusqu’au réseau de distribution de l’éclairage public, ainsi que les fournitures, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Article 2 : de **PRECISER** que le prix moyen annuel forfaitaire de l’entretien par foyer lumineux existant quelle qu’en soit la nature est fixé à 10 € HT soit 12 € TTC.

VOTE	Pour : 25	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

21. Vie Communale**Tirage au sort des emplois d’été :**

Les critères à remplir pour pouvoir postuler sont les suivants :

- Avoir entre 16 et 18 ans non révolus à la date du début de contrat,
- Ne pas avoir déjà travaillé dans la commune, afin de satisfaire le maximum de personnes,

Pour cette année 25 candidatures ont été reçues ; 12 filles et 13 garçons.

Il est procédé au tirage au sort de 3 filles et 3 garçons, ainsi que des suppléants.

- TITULAIRES filles - Juillet : Audrey ALVOET, Laura ROMERA – Aout : Alyson ARMAND

- SUPPLEANTES filles - Juillet : Laura SAVIO, Camille BENOIT – Aout : Julie RODO

- TITULAIRES garçons - Juillet : Amaury DURAND – Aout : Léo LOUSTE, Corentin LOUSTE

- SUPPLEANTS garçons - Juillet : Quentin MARTINEZ – Aout : Romain RAMBIER, Evans REYNIER

Bilan 2017 de l’opération Rénovation des Façades :

Le bilan a été transmis avec la note de synthèse.

La Poste : réduction ouverture hebdomadaire

Fermeture en juillet 3 semaines pour cause de congés et faute de remplacement.

La Perception : fermeture des services au public ; les administrés devront se déplacer à SALON, les collectivités seront gérées par St Andiol mais cette pérennité n'est même pas acquise.

22. Vie communautaire

23. Questions diverses

Nathalie GIRARD fait part d'une remarque de Gilles MOURGUES au sujet des transports scolaires : le remplacement des cartes est de 20 € si elles sont abîmées.

La DGS interpelle sur le risque d'augmentation des tarifs de la part de la Région qui harmonise les tarifs à la hausse suite au transfert de compétence des départements vers la Région.

Jacques ROUSSET invite à se battre pour la gratuité du transport scolaire.

Nathalie GIRARD demande si la convention d'occupation de l'Espace Intergénérationnel avec l'école de musique est signée, et qu'en est-il des créneaux horaires ? Jean-Marie ROCHE parle des horaires proposés par l'école : tous sauf le mardi matin.

Monsieur le Maire n'a donc pas signé la convention d'occupation et propose que l'on aille jusqu'en juin comme ça et à partir de septembre il est impératif qu'une salle soit laissée libre pour l'enseignement d'autres instruments.

Jacques ROUSSET rappelle que ça fait 15 ans que la commune se laisse imposer le fonctionnement de l'école de musique et qu'il faut que ça cesse pour permettre de répondre à des besoins de tous les habitants en matière d'enseignement musical.

Jean-Marie ROCHE a organisé avec le Foyer Rural que le nouvel enseignant en guitare s'installe au Centre Socio Culturel pour l'instant.

Christian ONTIVEROS a des questions sur le poste budgétaire des fêtes et cérémonie de 2017 :

- le Noël des agents était prévu pour 36K€ prévu et 11 K€ ont été dépensé.

- Spectacle de 598 € ?

- Repas des chasseurs ? Monsieur le Maire répond que la Mairie offre un repas qui est préparé par le restaurant scolaire

- Pas de facture pour les barnums du Défi 999 ?